



COMMUNE D'ASSENS

PROCES-VERBAL  
**ELECTION DU SYNDIC (1<sup>ER</sup> TOUR)**  
DU 17 AVRIL 2016

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'entente, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

PROCLAME

Monsieur **Guy LONGCHAMP** élu **tacitement syndic** de la commune d'Assens pour la législature 2016-2021.

Les scrutins populaires, prévus les 17 avril 2016 (1<sup>er</sup> tour) et 8 mai 2016 (2<sup>ème</sup> tour) par l'arrêté de convocation du 7 octobre 2015 pour l'élection du syndic, sont par conséquent annulés.

Assens, le 29 mars 2016

**Au nom du bureau électoral**

Le président

  
Henri Stegmann



Le secrétaire

  
Roland Equey